

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Accueils de loisirs des PEP 21, de la MJC Montchapet-Maladière, du Comité d'Etablissement Régional de la SNCF - Conventions d'objectifs et de moyens - Modifications des prestations pour journées-enfants - Avenants

Monsieur El Hassouni, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires, la volonté de la Ville a été de mettre en place la réforme des rythmes scolaires sur son territoire sans demande de dérogation auprès des services de l'État.

Sur proposition de la Ville à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, une matinée d'école doit être organisée le mercredi matin. Il en découle la mise en place d'un accueil des enfants et des jeunes en accueil de loisirs extrascolaire le mercredi en période scolaire de 11h50 à 19h.

Cinq accueils de loisirs extrascolaires sont organisés par Les Pep 21 (centre sociaux des Bourroches et de la Fontaine d'Ouche, école Château de Pouilly), la MJC Montchapet-Maladière et le Comité d'Etablissement Régional de la SNCF, dans le cadre de trois conventions d'objectifs et de moyens conclues avec la Ville.

Il convient aujourd'hui de définir par avenants à ces trois conventions les conditions organisationnelles et financières du passage d'un accueil pour la journée complète le mercredi, comme actuellement, à un accueil en demi-journée avec ou sans repas à compter de septembre 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la prorogation du partenariat de la Ville dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec Les PEP 21, la MJC Montchapet-Maladière et le Comité d'Établissement Régional de la SNCF ;

2- approuver les projets d'avenants aux conventions actuelles à conclure entre les parties, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 46

abstentions : 7